

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOIRONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2006

Nombre de membres

au Conseil de Communauté de Communes : 29

en exercice : 29
qui ont pris part à la Délibération : 27

Convocation a été faite aux 29 membres du Conseil de Communauté de Communes le 13 septembre 2006 pour le 19 septembre 2006 à 20 heures, salle du Conseil à la Mairie de Bonne.

L'an deux mil six, le dix neuf septembre à vingt heures, le Conseil de Communauté de Communes s'est réuni en séance ordinaire à Bonne, salle du Conseil, sous la Présidence de M. François-Xavier L'HONEN, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BONNE	MM. L'Honen, Condevaux, Serratrice (suppléant de M. Fritsch), Mamet & Mme Jamen
CRANVES-SALES	M. Thomas, Mme Rouillat, MM Sonnerat (suppléant de M. Hendgen), Pelloux (suppléant de M. Bernard), Mme Dallmayr, M. Tille & M. Regat (suppléant de Mme Ducruet)
JUVIGNY	MM. Deleaval, Campoy, Maire & Mme Durafour (suppléante de Mme Veyrat)
LUCINGES	MM. Grand & Ruffet
MACHILLY	M. Bouvard, Mme Deremble, Mme Kopec & M.Charmot
SAINT-CERGUES	MM. Vuilloud, Balsat, Burnier, Favre (suppléant de M. Vernay) & Pechaubes

ABSENTS REPRESENTES MM. Fritsch, Hendgen, Bernard, Mmes Ducruet, Veyrat, & M. Vernay

ABSENTS EXCUSES : M. Bordet & Mme Simon

SECRÉTAIRE DE SÉANCE M. Serratrice

~~~~~

Après avoir fait l'appel et déterminé que le quorum était atteint, le Président déclare la séance du conseil communautaire du mardi 19 septembre 2006 ouverte.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président soumet au conseil l'ordre du jour de la présente réunion figurant dans la convocation du 13 septembre 2006.

**1 - Approbation du compte rendu du 27 juin 2006**

**2 - Désignation d'un secrétaire de séance**

**3 – INFORMATIONS DIVERSES**

- 3.1 - décisions du Président
- 3.2 – rapport des commissions communautaires
- 3.3 - rapport des délégués aux Syndicats

**4 - FINANCES**

- 4.1 – Exonération de TEOM pour les entreprises de Cranves-Sales et l'EURL Menodis
- 4.2 – Attribution d'une subvention dans le cadre du PLH – opération « Les Tilleuls » à Saint-Cergues
- 4.3 – Fixation de tarifs concernant le déneigement de voies privées en lotissement

**5 – PERSONNEL – ELUS**

- 5.1 – Approbation d'une convention avec le Lycée International de Ferney-Voltaire pour l'accueil de deux stagiaires en formation BTS Tourisme

**6 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS**

**7 - QUESTIONS DIVERSES**

- 7.1 – Approbation d'une convention de partenariat avec le SEGH dans le cadre du développement touristique
- 7.2 – Validation d'un schéma d'aménagement des zones d'activités de Borly I et II

Monsieur le Président propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour l'adoption du principe de création de deux commissions de travail sur le projet de constitution d'une Communauté d'Agglomération. L'ordre du jour complété par ce point supplémentaire est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

~~~~~

1 - Approbation du compte rendu du 27 juin 2006

Le compte rendu de la séance du conseil communautaire du 27 juin 2006 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 - Désignation d'un secrétaire de séance

M. Claude SERRATRICE est désigné en tant que secrétaire de séance.

3 – INFORMATIONS DIVERSES

3.1 - décisions du Président

n° 10/2006 portant approbation du marché à procédure adaptée relatif à la réfection de la voirie d'intérêt communautaire – programme 2006 – avec la Société COLAS à Bonneville pour un montant de 191 020,35 € HT

n° 11/2006 portant approbation du marché public à procédure adaptée relatif à la fourniture et l'installation d'un réseau de radiocommunication pour le service de la Police Municipale Intercommunale, plus un contrat de maintenance annuel, avec la Société SAVOIE ELECTRONIQUE à Chambéry pour un montant de 5 700,00 € HT pour la fourniture et l'installation et 310 € HT pour le contrat de maintenance.

n° 12/2006 portant approbation du marché à procédure adaptée relatif au lavage/désinfection à eau chaude des bacs roulants (750 litres) de regroupement communaux (hors bacs professionnels et de particuliers) avec la Société CHABLAIS SERVICE PROPRETE à Bons-en-Chablais pour un montant de 6,50 € HT par bac lavé-désinfecté et de 30 € HT pour le déplacement aller-retour.

n° 13/2006 portant approbation du marché à procédure adaptée relatif à la location de bennes pour les cartons dans les deux déchetteries intercommunales (lot n° 10) avec la Société TRIGENIUM-TUMBACH à Annecy pour un montant de 100 € HT prix mensuel pour les deux bennes.

n° 14/2006 portant prolongation du contrat relatif au balayage mécanique des voies et places publiques ouvertes à la circulation – signature de l'avenant n° 3 – avec la Société CHABLAIS SERVICE PROPRETE à Bons-en-Chablais dans les mêmes conditions d'application que l'année écoulée et pour une reconduction jusqu'au 31/12/2006.

n° 15/2006 portant approbation du marché relatif à la fourniture de panneaux de signalisation avec la Société SES SIGNALISATION à Vaulx-en-Velin pour un montant de 5 981.98 € HT.

n° 16/2005–6 portant approbation du marché public relatif à la prospection « Flore » sur le secteur de la future zone de Borly II avec le Cabinet GINGER ENVIRONNEMENT à Villard-Bonnot (38190) pour un montant de 830 € H.T.

En effet, par décision n° 16/2005, une mission de conduite d'opération a été confiée à la Société S.E.D.H.S. pour les études préalables à l'aménagement de la Zone d'Activités Economique communautaire de Borly. Dans ce cadre, une consultation a été lancée auprès de cabinets spécialisés pour différentes études préalables à la création de la ZAC de Borly II et à la requalification de Borly I. Au cours de ces études, il est apparu opportun d'approfondir le diagnostic environnemental par une étude spécifique sur la flore et la faune. Une consultation a été lancée dans ce but. Le Cabinet GINGER ENVIRONNEMENT a présenté l'offre la mieux disante.

n° 16/2006 portant approbation du marché relatif aux travaux de signalisation horizontale sur le réseau routier intercommunal avec la Société PROXIMARK, marché à bons de commande reconductible au maximum jusqu'au 31/12/2009.

3.2 – rapport des commissions communautaires

- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

M. Georges DELEAVAL indique que le projet de création de Borly II figure à l'ordre du jour et sera donc examiné en cours de séance.

- POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE :

M. Denis THOMAS rappelle le problème relatif à l'installation des gens du voyage à Machilly. Il évoque également le partenariat avec l'E.P.F.L. pour l'achat de la propriété « Voisin ».

- VOIRIE, DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES :

M. Louis VUILLOUD expose les améliorations intervenues dans le service des déchetteries suite aux débuts difficiles de la collaboration avec l'entreprise TUMBACH. Il indique que des pénalités ont été imposées à cette entreprise. Il informe l'assemblée que la réflexion sur l'organisation des déchetteries débutera bientôt avec le soutien éventuel d'un bureau d'études spécialisé.

M. François-Xavier L'HONEN indique qu'il conviendra d'organiser une sous-commission ou un groupe de travail dédié au suivi de ce projet d'investissement majeur.

- CREATION, GESTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET VOLET TOURISTIQUE :

M. Jacques BOUVARD informe l'Assemblée qu'une réflexion sera engagée sur l'opportunité de se doter de courts de tennis couverts sur le plan intercommunal.

- FINANCES :

Une longue réunion a eu lieu le 12 septembre dernier. L'analyse financière et le budget supplémentaire à venir seront inscrits à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire d'octobre.

- COMMUNICATION :

Une réunion est programmée le 16 octobre prochain à Juvigny au sujet du bulletin n° 3. L'échéance de réalisation est portée en 2007 comptes tenus des réflexions engagées sur les principaux dossiers et sur l'organisation des services aux usagers.

- TOURISME :

M. Bernard PECHAUBES donne le compte rendu de la réunion du 29 août 2006. Celle-ci a permis de faire le point sur les missions locales et l'avancement du projet P.D.I.P.R. M. Bernard BALSAT expose le travail engagé sur les sentiers et leur cartographie. Il est convenu de s'équiper en matériel de repérage par GPS. En outre, l'attention des élus est attirée sur les travaux à prévoir pour le balisage des sentiers. L'aide des services techniques est sollicitée pour la pose des panneaux dans un premier temps et ensuite pour leur remplacement en cas de vol ou dégradations.

3.3 - rapport des délégués aux Syndicats

SIMBAL

La commission tourisme s'est réunie le 12 septembre dernier. L'enquête d'été auprès de la clientèle est terminée et les résultats sont attendus le 6 octobre prochain. Le marché du terroir aura lieu les 17 et 18 novembre prochain à shopping Etrembières. Une nouvelle grille des aides régionales à l'hôtellerie a été adoptée.

Dans le cadre de l'avenant, les aides au tourisme passent de 1 649 305 € à 1 838 189 € pour les 5 années de sa durée.

La question de la pérennisation du réseau est évoquée si le 3^{ème} contrat n'est pas signé.

EPF

M. Bernard PECHAUBES indique qu'un Conseil d'Administration s'est réuni le 8 septembre dernier. L'établissement public foncier couvre un territoire de 270 000 habitants. Les acquisitions minimums garanties s'élèvent à 375 345 € pour la C.C.V. A ce jour, 1 135 950 € d'acquisitions ont été validées pour nos 6 Communes dont 827 950 € concrétisées par actes notariés. La majorité des portages étant réalisées pour 4 ans, il est envisagé de proposer des portages sur 10 ans.

SIGETA

M. Jacques BOUVARD évoque la présence à Machilly des gens du voyage et les négociations engagées pour leur départ.

SMEDT

Il conviendra d'organiser le remplacement de Monsieur Denis THOMAS à la prochaine réunion. Des études sont prévues pour l'organisation des transports sur le bassin lémanique du Canton de Vaud à Douvaine.

HOPITAL

Une réunion est prévue le 20 septembre 2006. Il est fait le point sur l'avancement de la maîtrise foncière des terrains destinés à accueillir l'hôpital et sur la répartition du financement entre les différentes Collectivités adhérentes.

4.1 – DELIBERATION N°31/2006 PORTANT EXONERATION DE TEOM POUR LES ENTREPRISES DE CRANVES-SALES ET L'EURL MENODIS

Monsieur le Président expose que l'article 1521 III 1 du Code Général des Impôts offre la possibilité aux collectivités territoriales d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les locaux à usage industriel ou commercial non collectés. Pour ce faire, une délibération peut être prise par la Communauté de Communes des Voirons (compétente pour le service de la collecte et le traitement des ordures ménagères depuis le 1^{er} janvier 2003), avant le 15 octobre pour être applicable au 1^{er} janvier de l'année suivante

Le Bureau de la Communauté de Communes des Voirons, après analyse du dossier, propose à l'assemblée délibérante de reconduire le même dispositif que précédemment mais d'engager immédiatement une réflexion pour uniformiser les pratiques sur toutes les Communes par le biais de l'instauration de la redevance spéciale.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :**

DECIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les locaux professionnels de la Commune de Cranves-Sales dont la liste est jointe à la présente délibération ainsi que les locaux de l'EURL MENODIS implantée sur la commune de Bonne,

PRECISE que cette mesure prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2007 pour une période d'un an.

4.2 – DELIBERATION N°32/2006 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLH – OPERATION « LES TILLEULS » A SAINT-CERGUES

Monsieur le Vice-Président indique à l'Assemblée que la Société Immobilière de Gaillard d'Economie Mixte (SIGEM) a sollicité une subvention au titre du PLH communautaire pour la réalisation de 11 logements PLUS dans le cadre de l'opération « Les Tilleuls » à SAINT-CERGUES. Au vu des critères du PLH, le Bureau Communautaire du 12 septembre 2006 a émis un avis favorable au versement d'une subvention de 4 000 € par logement soit 44 000 €.

Conformément à la procédure de demande de subvention imposée par le règlement intérieur du fonds pour le logement social, par courrier du 9 août 2006 la SIGEM a sollicité Monsieur le Président de la CCV pour l'attribution de cette subvention.

Le courrier était accompagné du dossier de projet.

Monsieur le Vice-Président précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2006 des services généraux de la Communauté de Communes des Voirons.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, **le conseil communautaire** à l'unanimité des membres présents:

- **DECIDE** de donner un avis favorable à ce projet et d'attribuer une subvention au titre du PLH communautaire à la SIGEM d'un montant de 44 000 €, dans le cadre de son opération de construction 11 logements locatifs PLUS à SAINT-CERGUES « Résidence Les Tilleuls », sous réserve de fourniture de pièces complémentaires (décision d'octroi de subvention de l'Etat pour la construction de logements aidés et ses annexes visées par la DDE 74).

- dès réception de ces pièces et de la déclaration d'ouverture de chantier ou de l'ordre de service de démarrage des travaux, **CHARGE** Monsieur le Président de procéder au versement de cette subvention et l'autorise à cet effet à signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette aide.

4.3 – DELIBERATION N°33/2006 FIXANT LES TARIFS CONCERNANT LE DENEIGEMENT DE VOIES PRIVEES EN LOTISSEMENT

Sur proposition de Monsieur le Président, il est proposé de reconduire les tarifs forfaitaires de déneigement des voies des lotissements sis sur la Commune de LUCINGES et ceci avec application d'une revalorisation de l'ordre de 2%.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à 25 voix pour et 2 abstentions :

ACCEPTE d'actualiser à compter de 2007 les tarifs forfaitaires de déneigement des quatre lotissements de la commune de Lucinges ainsi qu'il suit :

Déneigement	Tarifs 2006	Tarifs 2007
Lotissement "Les Gey"	265 €	270 €
Lotissement "Le Céron"	183 €	187 €
Lotissement "La Fougère"	134 €	137 €
Copropriété "Les Eaux Vives"	134 €	137 €

CHARGE le Président d'émettre le titre de recette au compte 70878 du budget général de la Communauté de Communes des Voirons.

5 – PERSONNEL – ELUS

5.1 – DELIBERATION N°34/2006 PORTANT APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LE LYCEE INTERNATIONAL DE FERNEY-VOLTAIRE POUR L'ACCUEIL DE DEUX STAGIAIRES EN FORMATION BTS TOURISME

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver une convention avec le Lycée International de Ferney-Voltaire pour l'accueil de deux stagiaires en BTS animation et gestion touristiques locales. Cette action professionnelle aurait pour objectif de contribuer au montage d'un projet événementiel identitaire autour d'une thématique « patrimoine et terroir ».

Monsieur le Président présente la convention à intervenir.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :**

ACCEPTE la convention d'action professionnelle touristique à intervenir avec le Lycée International de Ferney-Voltaire,

AUTORISE Monsieur le Président à la signer,

DECIDE de prendre en charge les frais de transport liés à cette mission sur la base d'un aller/retour par semaine en voiture entre le Lycée de Ferney-Voltaire et le territoire de la Communauté de Communes des Voirons,

PRECISE que l'examen de l'attribution d'une subvention à l'association des étudiants « Ferney Tourisme » interviendra en fin de mission, au vu des résultats obtenus et du travail réalisé.

6 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

Une prochaine réunion du bureau est prévue le 17 octobre 2006 ainsi qu'un Conseil Communautaire le mardi suivant 24 octobre à Machilly. Une réunion de la commission économie est à programmer fin octobre au sujet de Borly. Une réunion de la Commission Tourisme est à prévoir. L'inauguration des locaux de LEROY MERLIN aura lieu le lundi 23 octobre 2006. Enfin, une conférence de presse pour présenter le service de police municipale intercommunale se déroulera vendredi 22 septembre 2006 à Cranves-Sales.

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 – DELIBERATION N°35/2006 PORTANT APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SEGH DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver une convention de partenariat avec le Syndicat d'Etudes du Genevois Haut-Savoyard afin d'apporter un soutien technique renforcé à la Communauté de Communes des Voirons dans le cadre du développement touristique. Le coût de cet appui technique est de 4 000 € pour une période estimée de 6 mois.

Monsieur le Président présente la convention à intervenir.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :**

ACCEPTE la convention de partenariat à intervenir avec le Syndicat d'Etudes du Genevois Haut-Savoyard pour un montant de 4 000 €,

AUTORISE Monsieur le Président à la signer,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté de Communes des Voirons.

7.2 – DELIBERATION N°36/2006 PORTANT VALIDATION D'UN SCHEMA D'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES DE BORLY I ET II

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes des Voirons a engagé les études préalables qui doivent permettre à celle-ci de se prononcer sur l'opportunité de créer la ZAC de Borly II.

Dans ce cadre, les bureaux d'études désignés ont procédé aux études de diagnostic et d'état des lieux. Il leur a été demandé ensuite d'élaborer 3 scénarii d'aménagement issus de leurs réflexions sur l'aménagement de la future zone de Borly II et des principes d'accès à cette zone tout en essayant de travailler à l'amélioration du fonctionnement de la zone de Borly I existante aujourd'hui.

Ces trois propositions d'aménagement sont présentées à l'Assemblée. Il est proposé au Conseil Communautaire de valider un de ces schémas d'aménagement afin que les bureaux d'études puissent élaborer le plan masse et le programme des constructions. L'objectif étant de parvenir à un chiffrage des travaux et à l'élaboration d'un bilan prévisionnel de la ZAC. Au vu de ce bilan prévisionnel, le dossier de création de la ZAC sera soumis à l'examen du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président rappelle que la Commission développement économique et le Bureau se sont prononcés en faveur de la proposition n° 3 qui, bien qu'étant la solution la plus coûteuse en terme d'infrastructure, permet de répondre le mieux possible aux problématiques du site et au fonctionnement des deux zones ainsi que de l'ensemble des quartiers environnants. De plus, les possibilités de phasages offertes par cette solution doivent permettre d'étaler dans le temps les coûts de réalisation des aménagements.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :**

VALIDE la proposition d'aménagement n° 3 et la poursuite des études préalables en ce sens.

7.3 - DELIBERATION N° 37/2006 RELATIVE A LA POURSUITE DES REFLEXIONS SUR L'OPPORTUNITE DE CONSTITUER UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Monsieur le Président rappelle qu'une réunion organisée à SAINT-CERGUES le 13 septembre 2006 a permis la présentation par le Cabinet KPMG d'une synthèse concernant le projet de Communauté d'Agglomération.

En accord avec la 2C2A, il propose de poursuivre les réflexions concernant ce projet et notamment de constituer deux commissions de travail.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Communautaire** à 26 voix pour et 1 abstention :

DECIDE de poursuivre les réflexions et études sur l'opportunité de création d'une Communauté d'Agglomération

ENTERINE la création de 2 commissions :

- **une première commission** consacrée

* à déterminer les modalités de représentation des différentes communes de la C.C.V. au sein du Conseil d'une éventuelle Communauté d'Agglomération,

* à déterminer les modalités de représentation au sein du Bureau,

* à déterminer la liste des Commissions, leur objet, leur fonctionnement et leur articulation avec le Bureau et le Conseil,

- **une seconde commission** ayant pour objet de préciser les compétences qui pourraient être transférées à l'Agglomération et dans ce contexte d'argumenter et de défendre la position de la C.C.V.

* sur le maintien de ses compétences actuelles,

* sur la création ou l'extension de compétences nouvelles,

* sur la détermination des projets prioritaires.

PRECISE que ces commissions seront composées de deux délégués élus pour chacun des Conseils Municipaux de la C.C.V. auxquels s'ajouteront les Maires, comme membres de droit, soit 5 délégués par Commune. Il est souhaitable que cette désignation intervienne pour le 31 octobre 2006.